

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 99 du 21 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

CIRCULAIRE N° 22051/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS

portant abrogation de textes.

Du 10 mai 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :

Direction des ressources humaines ; Sous-direction de la gestion statutaire et de la réglementation ; bureau de la réglementation et des statuts

CIRCULAIRE N° 22051/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS portant abrogation de textes.

Du 10 mai 2019

NOR A R M A 1 9 5 4 0 0 8 C

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Circulaire N° 13886/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS du 27 juillet 2017 portant sur les modalités d'attribution du pécule modulable d'incitation au départ des militaires pour l'année 2018.](#)
- ↳ [Circulaire N° 24061/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS du 03 octobre 2017 portant sur les modalités d'attribution d'une pension afférente au grade supérieur pour l'année 2018.](#)

Référence de publication :

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- [circulaire n° 13886/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS du 27 juillet 2017](#) portant sur les modalités d'attribution du pécule modulable d'incitation au départ des militaires pour l'année 2018 ;

- [circulaire n° 24061/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS du 03 octobre 2017](#) portant sur les modalités d'attribution d'une pension afférente au grade supérieur pour l'année 2018.

2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

La sous-directrice de la gestion statutaire et de la réglementation,

Stéphanie MARGUET.